



Commission juridique et technique

Distr. limitée
6 juin 2012

Original : français

Dix-huitième session
Kingston, Jamaïque
16-27 juillet 2012

Demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone, présentée par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

Résumé**

I. Identification du demandeur

- | | |
|--|---|
| a) Nom ou raison sociale du demandeur | Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) |
| b) Adresse civique | 155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France |
| c) Adresse postale (si elle est différente de l'adresse civique) | |
| d) Numéro de téléphone | +33 (0)1 46 48 21 09 |
| e) Numéro de télécopie | +33 (0)1 46 48 21 20 |
| f) Adresse électronique | mineral.resources@ifremer.fr |
| g) Nom du représentant désigné du demandeur | Jean-Yves Perrot |
| h) Adresse civique du représentant désigné du demandeur (si elle est différente de celle indiquée ci-dessus) | |
| i) Adresse postale (si elle est différente de l'adresse civique) | |

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 21 juin 2012.

** Soumis par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.



- j) Numéro de téléphone +33 (0)1 46 48 22 87
- k) Numéro de télécopie +33 (0)1 46 48 22 48
- l) Adresse électronique Jean.Yves.Perrot@ifremer.fr
- m) Si le demandeur est une personne morale, indiquer :
- i) Son lieu d'immatriculation; et i) Registre du commerce et des sociétés de Nanterre
 - ii) Son établissement principal/ domicile; ii) 155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux
- et joindre copie de son certificat d'immatriculation. La copie de l'extrait K-bis est jointe à la section 1 de la demande.
- n) Indiquer l'État ou les États patronnant la demande France
- o) Pour chaque État patronnant la demande, préciser la date à laquelle il a déposé son instrument de ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 ou son instrument d'adhésion ou de succession à cette convention, ainsi que la date à laquelle il a consenti à être lié par l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en date du 10 décembre 1982.
- Signature le : 10 décembre 1982
Ratification le : 11 avril 1996
La France est Partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Son instrument de ratification de la Convention a été déposé le 11 avril 1996. À cette même date, elle a consenti à être liée par l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
-

1. Le plan de travail relatif à cette demande est localisé le long de la dorsale volcanique médio-atlantique. Il est constitué de six grappes de 8 à 25 blocs, de 10 x 10 km de côté chacun, et totalise 100 blocs.

2. Conformément à l'article 19 du règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone, le demandeur a choisi d'opter pour une offre de participation au capital d'une entreprise conjointe et de verser pour l'examen de sa demande un montant fixé à 500 000 dollars des États-Unis conformément à l'article 21 du règlement.

II. Moyens

3. La France possède plusieurs navires hauturiers (*L'Atalante*, le *Pourquoi pas?*) permettant de mener des campagnes de longue durée pour étudier les grands fonds océaniques. Ces navires sont complétés par une panoplie d'outils de cartographie et de prélèvements capables d'obtenir des données et des échantillons à différentes échelles. Ces navires mettent également en œuvre des sous-marins habités (*Nautile*) ou téléopérés (*Victor*). Les travaux détaillés sont également complétés par

l'utilisation d'engins tractés (système acoustique remorqué avec sonar latéral) ou autonomes (*Aster-X*) capables de réaliser des mesures près du fond (images acoustiques, cartes magnétiques, microbathymétrie, etc.). L'ensemble de ces équipements permet de mener des stratégies d'exploration multiéchelles et multidisciplinaires et de réaliser les études de détail nécessaires pour l'évaluation des minéralisations ainsi que les études d'impact environnemental.

III. Travaux géologiques

4. Les opérations prévues comprennent des approches d'exploration régionales comprenant la réalisation de cartes bathymétriques et d'images acoustiques des grappes et la recherche de sites hydrothermaux par la détection de panaches dans la colonne d'eau. À l'échelle locale, des cartes bathymétriques de haute résolution et des images du fond seront réalisées à partir d'un robot sous-marin télécommandé sur les sites actifs et inactifs. Des échantillonnages de roches, de minéralisations, de fluides et de faunes seront également réalisés à partir de submersibles habités ou téléopérés. Sur certains sites minéralisés, des études géophysiques spécifiques ainsi que des forages seront réalisés afin de déterminer la géométrie et la composition des minéralisations en trois dimensions. L'ensemble de ces opérations devrait permettre de déterminer l'importance et la nature des différents types de minéralisation. Les données acquises sur le terrain seront valorisées par des études chimiques, minéralogiques et isotopiques au laboratoire afin de préciser les processus de formation des différents types de minéralisation. L'ensemble des données acquises sera intégré dans un système d'information géographique.

IV. Travaux écologiques et environnementaux

5. En accord avec le règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone, le programme d'études écologiques a pour objectif de définir des profils écologiques témoins, de mettre en œuvre un programme de surveillance de l'environnement et d'évaluer l'impact des activités proposées. Il comprendra un volet benthique et un volet pélagique pour évaluer la biodiversité des zones explorées et identifier les facteurs environnementaux structurant ces communautés. Une attention particulière sera portée sur les échanges biologiques et trophiques entre écosystèmes. Des actions seront menées sur :

- a) Les sites hydrothermaux actifs, principalement basés sur la chimiosynthèse;
- b) Les sites inactifs, principalement basés sur une ressource trophique d'origine photosynthétique, mais éventuellement aussi sur des voies métaboliques d'oxydation du soufre et des métaux.

La biodiversité en dehors des zones hydrothermales sera également étudiée lors des plongées d'exploration géologique. L'étude des compartiments benthiques et pélagiques du programme d'environnement inclut également le compartiment microbien. Les travaux prévus porteront sur une évaluation qualitative puis quantitative des assemblages benthiques et pélagiques et sur des études du fonctionnement et de la dynamique des communautés benthiques.